



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 9/09/2020

Numéro de référence : 267

Médias sociaux

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Direction de la Communication	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Direction_Communication@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	-Direction de la Communication	
<i>Sous-traitant :</i>	-	

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	<p>Dans le cadre de sa politique de communication avec le public en application des articles 11 TUE et 15, paragraphe 1, TFUE, la Cour de justice de l'Union européenne utilise certains médias sociaux.</p> <p>La Direction de la Communication gère les comptes de l'institution sur les médias sociaux, interagit avec les utilisateurs et établit les statistiques sur l'utilisation et l'efficacité de la communication.</p>
2) <i>Description du traitement</i>	<p>Les comptes de l'institution sur les médias sociaux sont utilisés pour transmettre des communiqués de presse sur les affaires de la Cour ou pour informer le public de l'activité publique (audiences et autres événements) et du travail en général de la Cour.</p>

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Utilisateurs des médias sociaux (Twitter, LinkedIn, YouTube, Facebook)	Données rendues visibles par les utilisateurs (noms, photos, publications) Données d'utilisation de la plateforme	Temps d'utilisation des médias sociaux

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	-Gestionnaire des comptes sociaux

Accessible au public

b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	-
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Les données sont également traitées directement par les médias sociaux.
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Les mesures de sécurité sont définies par la plateforme utilisée.
6) <i>Notice d'information</i>	Une information générale figure sur le site Curia : https://curia.europa.eu/jcms/jcms/a1_1095708/fr/
7) <i>Limitations des droits</i>	-